



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

24.603 - Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Nous avons aujourd'hui à traiter un rapport pour le moins singulier, celui de la commission de gestion concernant un service de l'État, en l'occurrence le SPAJ.

Singulier parce que ce genre de rapport – un rapport dit « de haute surveillance » par la commission de gestion, concernant un service de l'État, n'est de mémoire pas intervenu dans notre canton depuis de très nombreuses années, (le service du Grand Conseil n'ayant pas trouvé trace d'un tel rapport du tout). Je rappelle pourtant que la loi d'organisation du Grand Conseil attribue cette compétence, à la Commission de gestion, avec l'article 82 : « la Commission de gestion est chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'État, de l'administration cantonale ainsi que du secrétariat général ». La commission de gestion a donc joué pleinement son rôle ici.

Singulier, puisque le rapport est accompagné de deux injonctions et que cet outil parlementaire n'a également jamais été utilisé.

Singulier enfin parce que la commission de gestion, évitant les écueils partisans politiques, vous propose de soutenir le rapport, les injonctions, postulat et demande à une très grande majorité (1 abstention), jugeant la situation plus que critique au sein du SPAJ.

La haute surveillance des activités étatiques, est un exercice difficile et délicat. L'exécutif et les services de l'administration peuvent se montrer très réservés lorsque la commission de gestion décide d'intervenir dans un service, reprochant parfois d'outrepasser les limites de la haute surveillance. Un exercice délicat et difficile durant lequel il ne s'agit pas de confondre les limites politiques d'un dossier avec l'évaluation d'un service au niveau du fonctionnement – ou de son dysfonctionnement.

La sous-commission du DESC, cela a été rappelé, a mené un énorme travail et le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier les trois sous-commissaires pour la

qualité de l'évaluation menée. Leur travail a, je tiens à le souligner, toujours été appuyé par la commission plénière. La rigueur et la qualité d'analyse ont guidé leur travail. Le rapport rendu à la commission plénière a donc été largement repris dans l'élaboration du rapport qui nous est soumis.

Un constat s'impose à la lecture du rapport. Le SPAJ est depuis plusieurs années dans les turbulences. Les méthodes de gestion de la hiérarchie, les options politiques – décidées par notre autorité – et les tensions financières impactent le travail des collaboratrices et collaborateurs et, au final, la qualité de l'accueil des adultes et des jeunes.

Trop d'employé·e·s ont quitté le service et l'on peut lire entre les lignes qu'aujourd'hui encore, beaucoup de celles et ceux qui travaillent toujours au SPAJ et dans ces différentes offices souffrent, du manque de coordination, des lenteurs du système (parfois il faut attendre une année pour les enquêtes sociales soient rendues), du manque d'autonomie et du manque de reconnaissance par la hiérarchie...

L'audit commandé par le département durant l'année 2022 a confirmé cet état de fait. Certes le département a lancé des réformes et a imaginé un nouvel organigramme. Mais pour notre groupe, les mesures prises sont encore largement insuffisantes. L'organisation morcelée, la charge de travail accrue de certains offices, avec des dossiers qui s'accumulent, processus décisionnels très traditionnels et hiérarchisés semblent toujours une réalité. Pas de grandes mesures prises pour améliorer la situation, mais quelques aménagements, ce qui fait dire à la majorité de notre groupe que le gouvernement renforce paradoxalement certains dysfonctionnements...

Les départs d'employé·e·s continuent – ou ont, à tout le moins, continué en début d'année – et cela nous inquiète vraiment ! Ainsi, une des missions premières du service est mise à mal, à savoir le placement d'enfants, qui évoluent dans des contextes familiaux dramatiques. Et cela n'est pas admissible !!!

Pour notre groupe, il est donc essentiel que le plénum vote non seulement le rapport, mais aussi les deux injonctions, le postulat et les demandes.

Lorsqu'un service de l'État fonctionne mal, d'autres services sont immanquablement impactés. Pour notre groupe, le rapport de la Commission de gestion indique la nécessité d'engager des réformes fortes et nous espérons que le Conseil d'État s'y attelle avec détermination.

Sur un ton plus politique, pour le groupe socialiste, il est aussi nécessaire d'évaluer la réforme SPEJ mise en place en 2019 et d'évaluer quelles conséquences cette réforme a entraîné concrètement pour les enfants et les adultes qui ont besoin de soutien, protection et d'assistance. Aussi pour soutenir pour le personnel qui travaille dans les différentes offices et institutions.

Les places en famille d'accueil ne sont pas assez nombreuses pour combler les places fermées en institution. La qualité des places dans les familles d'accueil devrait également être questionnée. Faire le bilan est donc incontournable pour évaluer le nombre de places manquantes, les raisons de la lenteur et du manque de coordination entre certains offices, les moyens financiers pour renforcer ce service, si on veut que la protection de l'enfance et de l'adulte soit garantie par l'État.

J'en viens aux injonctions et au postulat.

Le Conseil d'État propose un amendement à l'injonction n° 1, injonction qui propose une évaluation de la structure, du fonctionnement et de la gouvernance du SPAJ immédiatement après l'adoption du rapport. L'exécutif estime qu'il faut plus de temps, notamment pour rencontrer les équipes, et qu'un audit aujourd'hui déstabiliserait le service...

Bien que le groupe socialiste soit persuadé que l'option proposée par la commission de gestion soit judicieuse, il peut se rallier à cet amendement, puisque l'amendement ne remet pas en question la finalité, soit que l'audit et le rapport soient soumis avant la fin de la législature à notre plénum. Nous demandons toutefois au Conseil d'État de garantir que les conditions de travail des employé·e·s soient garanties d'ici que l'audit soit réalisé et le rapport rendu.

Quant à l'injonction n° 2 qui demande l'établissement d'indicateurs objectifs pour suivre l'évolution des politiques publiques du SPAJ est également pleinement soutenu par notre groupe.

En ce qui concerne le postulat, le groupe socialiste y souscrit pleinement. Autant il y a des chefs de service, autant il y a des politiques des ressources humaines. À l'évidence, il y a des outils de management à l'État, mais chaque service a visiblement l'autonomie pour les utiliser, appliquer des décisions... ou non. Certains membres de notre groupe ne comprennent pas pourquoi la politique des ressources humaines n'est pas plus centralisée et quel est au final l'objectif des ressources humaines avec les outils à sa disposition. Pour notre groupe, à l'évidence, le groupe de confiance ne peut qu'améliorer le fonctionnement des ressources humaines et le groupe soutient bien évidemment l'amendement.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir les injonctions, postulat et demandes de la Commission de gestion.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier